

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAC-DELAGE**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA
VILLE DE LAC-DELAGE TENUE AU MANOIR DU LAC-DELAGE LE
10 FÉVRIER 2020 À 19H30**

**PRÉSENTATION PUBLIQUE ET CONSULTATION DU PROJET
D'IMPLANTATION DES AMÉNAGEMENTS DU PARC ET DU
BÂTIMENT À 18H00.**

PERSONNES PRÉSENTES :

Guy Rochette, maire
Jannys Landry, conseiller au siège n°1
Alexandre Morin, conseiller au siège no.2
Marc Boiteau, conseiller au siège n°3
Alexandre Poupart, conseiller au siège n°4

Josée Desmeules, directrice générale

PERSONNE(S) ABSENTE(S) :

Christiane Gosselin, conseillère au siège no.5
Jonathan Baker, conseiller au siège n°6

Les membres dudit conseil formant quorum sous la présidence de Guy Rochette, maire.

1. GREFFE

- 1.1 Ouverture de la séance ;
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour ;
- 1.3 Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 13 janvier 2020 ;

2. FINANCE ET ADMINISTRATION

- 2.1 Adoption des comptes à payer et à recevoir
 - 2.2.1.1 Comptes à payer
 - 2.2.1.2 Compte à recevoir (taxes)
- 2.2 Adoption du règlement F-2020-01 concernant le règlement établissant la taxation et les compensations ainsi que le coût des services pour l'année 2020;

3. DIRECTION GÉNÉRALE

Aucun point.

4. TRAVAUX PUBLICS

- 4.1 Achat et remplacement du panneau de contrôle du poste de pompage- eaux usées

5. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

5.1 Mandat d'un ingénieur en structure et génie civil- projet par cet nouveau bâtiment communautaire;

5.2 Forfait école- groupe Alvéole- été 2020;

6. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Aucun point.

7. SÉCURITÉ ET PROTECTION CONTRE L'INCENDIE

7.1 Achat d'un limiteur de vitesse;

8. PERMIS ET INSPECTIONS

Aucun point.

9. CORRESPONDANCE

10. VARIA

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1. GREFFE

1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte à 19h50

1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution 2020-010

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents reconnaissent avoir reçu toute la documentation utile à la prise de décision concernant les sujets à l'ordre du jour adoptée ci-après, et ce, au moins 72 heures avant l'ouverture de cette séance ;

II EST PROPOSÉ par Marc Boiteau,
APPUYÉ par Alexandre Poupart,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du 10 février 2020 avec l'ajout du point 7.1 Achat d'un limiteur de vitesse;

1.3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 JANVIER 2020

Résolution 2020-011

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu dépôt du procès-verbal suivant par la directrice générale dans les délais fixés par la loi, ce dernier étant dispensé d'en faire la lecture :

- Séance ordinaire du 13 janvier 2020 ;

La rédaction du procès-verbal étant jugée conforme aux délibérations.

II EST PROPOSÉ par Marc Boiteau,
APPUYÉ par Alexandre Poupart,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

2. FINANCE ET ADMINISTRATION

2.1 ADOPTION DES COMPTES À PAYER ET À RECEVOIR

2.1.1 Comptes à payer

Résolution 2019-012

ATTENDU QUE les comptes à payer au 10 février 2020 totalisent un montant de 115 172,19 \$ et 13 455,87 \$ pour les salaires ;

QUE chacun des conseillers a reçu une copie de la liste des comptes payables, des factures payées par paiement électronique et des chèques émis sans résolution ;

II EST PROPOSÉ PAR Jannys Landry,
APPUYÉ PAR Alexandre Morin,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la liste des comptes à payer soit acceptée ;

QUE soit autorisé le paiement des comptes payables au 10 février 2020, et ce, selon les échéances prescrites.

2.1.2 Compte à recevoir (taxes)

Madame Josée Desmeules, directrice générale, dépose la liste des taxes à recevoir au 10 février 2020 qui totalisent un montant de 36 876,82 \$.

2.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT F-2020-01 CONCERNANT LE RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LA TAXATION ET LES COMPENSATIONS AINSI QUE LE COÛT DES SERVICES POUR L'ANNÉE 2019

Résolution 2020-013

ATTENDU QUE les prévisions budgétaires des dépenses de la municipalité pour l'exercice financier 2020 s'établissent à un montant total de 1 297 287 \$;

ATTENDU QUE les prévisions budgétaires des recettes autres que les revenus fonciers généraux de la municipalité pour l'exercice financier 2020 s'établissent au montant de 547 018 \$;

ATTENDU QU'en vertu des dites prévisions budgétaires, la municipalité doit pourvoir au cours de l'exercice financier 2020 à la totalité des dépenses, des affectations et du financement prévus, soit 1 297 287 \$;

ATTENDU QUE les prévisions budgétaires pour les revenus fonciers généraux s'établissent au montant de 750 269 \$;

ATTENDU QUE le Conseil municipal entend par les présentes imposer la taxe foncière générale selon la méthode des taux variés et procéder à l'imposition de taxes et compensations diverses ;

ATTENDU QU'avis de motion du présent règlement a été donné par Marc Boiteau, conseiller, à la séance du 13 janvier 2020.

II EST PROPOSÉ PAR Marc Boiteau,
APPUYÉ PAR Jannys Landry,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le règlement établissant la taxation et les compensations ainsi que le coût des services pour l'année 2020, portant le numéro F-2020-01 soit adopté.

3. DIRECTION GÉNÉRALE

Aucun point.

4. TRAVAUX PUBLICS

4.1 ACHAT ET REMPLACEMENT DU PANNEAU DE CONTRÔLE DU POSTE DE POMPAGE- EAUX USÉES

Résolution 2020-014

CONSIÉRANT QUE le panneau de contrôle doit être changé à la station de pompage d'eaux usées;

CONSIDÉRANT QUE la réparation du panneau existant coûte plus chère que l'achat d'un neuf ;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été reçues, soit :

- Les panneaux de contrôle TEKK inc. et Filtrum au prix de 14 570 \$ plus taxes;
- CWA au prix de 19 890 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT QUE Les panneaux de contrôle TEKK inc est le plus bas soumissionnaire;

II EST PROPOSÉ par Alexandre Morin,
APPUYÉ par Marc Boiteau,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal octroi le contrat à Les panneaux de contrôle TEKK et Filtrum au prix total de 14 570 \$ plus taxes pour l'achat et la programmation du panneau de contrôle à la station de pompage d'eaux usées (patinoire);

QUE les sommes soient prises à même le fonds de roulement et remboursé sur 5 ans à raison à partir de 2021.

5. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

5.1 MANDAT D'UN INGÉNIEUR EN STRUCTURE ET GÉNIE CIVIL- PROJET PAR CET NOUVEAU BÂTIMENT COMMUNAUTAIRE

Résolution 2020-015

CONSIÉRANT QU'il y a lieu de mandater un ingénieur en structure et en civil pour la réalisation des plans et devis du projet parc ainsi que du bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE deux firmes ont déposées une soumission pour les services professionnels, soit :

- EMS au montant de 21 500 \$ plus taxes;

ET

- CIME au montant de 26 000 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT la recommandation de notre architecte en bâtiment, monsieur Bryan Dubois, CCM2 architectes de choisir le plus bas soumissionnaire conforme, soit EMS au montant de 21 500 \$ plus taxes;

II EST PROPOSÉ par Alexandre Poupart,
APPUYÉ par Alexandre Morin,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal mandate la firme EMS au montant de 21 500 \$ plus taxes pour les services professionnels d'ingénierie en structure et civile pour la réalisation des plans et devis du projet parc ainsi que du bâtiment.

QUE cette dépense soit prise à même les dépenses avant règlement d'emprunt du projet parc.

5.2 FORFAIT ÉCOLE- GROUPE ALVÉOLE- ÉTÉ 2020

Résolution 2020-016 **CONSIDÉRANT QUE** la soumission du Groupe Alvéole pour l'hébergement d'une ruche au Lac-Delage au tarif-école d'un montant de 1 850 \$;

CONSIDÉRANT QUE ce tarif nécessite le jumelage de cette activité avec l'école primaire Harfang-des-Neiges en conviant leurs élèves aux deux ateliers Alvéole inclus dans le forfait-école;

CONSIDÉRANT QUE L'AGIRO (anciennement APPEL) a accepté d'héberger la ruche à l'été 2020 pour faciliter l'accès lors des visites d'entretien aux citoyens de Lac-Delage et aux clients des Marais du Nord;

CONSIDÉRANT QUE la Caisse Populaire de Charlesbourg a offert une aide financière de 462,50 \$ pour défrayer une partie des coûts pour ce projet;

II EST PROPOSÉ par Marc Boiteau,
APPUYÉ par Jannys Landry,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise madame Josée Desmeules, directrice générale à signer l'entente à intervenir entre le Groupe Alvéole et la Ville de Lac-Delage pour les services d'hébergement d'une ruche au prix de 1 850 \$ plus taxes;

QUE les sommes soient prises à même le budget d'opération 2020.

6. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Aucun point.

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PROTECTION CONTRE LES INCENDIES

7.1 ACHAT D'UN LIMITATEUR DE VITESSE

Résolution 2020-016

CONSIDÉRANT QUE l'ajout d'un limiteur de vitesse sur Pied-des-Pentes aidera à faire penser aux automobilistes de ralentir;

CONSIDÉRANT QUE le rapport sur la sécurité recommandait l'installation de limiteurs de vitesse et qu'avec l'utilisation de ceux en place, on voit un impact positif sur la circulation;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été déposées, soit :

- Trafic au montant de 4 285 \$ plus taxes;
- ET
- Kalitec au montant de 5 235 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT QUE Trafic est le plus bas soumissionnaire conforme;

II EST PROPOSÉ par Jannys Landry,
APPUYÉ par Alexandre Morin,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil autorise l'achat d'un limiteur de vitesse à Trafic au prix de 4 285 \$ plus taxes;

QUE les fonds soient pris à même le fond de roulement et remboursé sur 5 ans à raison de 899.74 \$ par année.

8. PERMIS ET INSPECTIONS

Aucun point.

9. CORRESPONDANCE

10. VARIA

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Résolution 2020-018

IL EST PROPOSÉ par Marc Boiteau,
APPUYÉ par Alexandre Morin,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

de lever la présente assemblée à 20h05.

Guy Rochette, maire

Josée Desmeules, directrice générale